



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise
Canton de Pontoise
Rue du Four – 95830 FREMECOURT
Tél : 01-34-66-62-84
Mail : mairiefremecourt@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 mars 2022

Sous la présidence de BALAN Stéphane, Maire de Frémécourt.

Membres présents : GILLES José, BAHRI Joëlle, BOURRAT Marie-Pierre, RIMBERT Gwénaëlle, MARTEAU Daniel, ELICHABE Sandrine, VIGNON Richard, ZAMIA Eric, BOUDJLAL Marie-Line, CROCHARD Bruno, JOLLY Philippe.

Absents excusés : CASTELLARNAU Sandrine donne procuration à RIMBERT Gwénaëlle, ROSIER Claude-Bernard donne procuration à BOURRAT Marie-Pierre.

Absents non excusés : LEGRAND Sylvain.

Secrétaire de séance : BOURRAT Marie-Pierre

La séance est ouverte à 20 h 40, le quorum étant atteint.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

1) APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/01/2022

Ce procès-verbal du 14 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

2) ABATTAGE DE GRANDS ARBRES LE LONG DU COURT DE TENNIS

Quatre grands conifères situés le long de l'ancien court de tennis, qui va être transformé en terrain de pétanque, font désormais beaucoup d'ombre et salissent le terrain. Trois entreprises ont été sollicitées pour les abattre : *Arbre en vert*, *CERD* et *Au monde vert*. Seule la société *Au monde vert* a répondu et a produit un devis. Pour abattre les 4 arbres et faire des travaux d'élagage, leur devis monte à 4 380 € pour 3 à 4 jours

de travail. Monsieur BOUILLIANT, qui loue le terrain situé derrière, a été sollicité par la mairie pour permettre à la société d'accéder aux arbres. Il a donné son accord sous réserve que l'abattage se fasse par temps sec depuis 10 jours afin de ne pas abîmer le sol.

Des membres du conseil ont évoqué la possibilité de planter en remplacement une haie sur le côté opposé du court de tennis.

Approuvé à l'unanimité.

3) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le maire fait lecture des dépenses et recettes réalisées en 2021 portées aux comptes de gestion et au compte administratif.

Des explications sur les modalités et la composition du compte 65548 (Autres contributions) ont été sollicitées au vu de la différence entre le montant estimé porté à 2 000 € et le montant réalisé en 2021 de 5 757,22 €. Une demande sera faite à la comptable de la mairie pour avoir le détail de ce montant.

Monsieur le maire étant sorti momentanément de la salle comme l'exige la loi, le premier adjoint soumet au Conseil les comptes ainsi présentés, qui sont approuvés à l'unanimité.

4) VOTE DES TAXES LOCALES

Le conseil a décidé à l'unanimité qu'aucune augmentation ne sera appliquée en 2022 sur les taxes locales existantes.

5) BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire fait lecture du budget primitif 2022 en précisant que la majeure partie des dépenses prévues dans la section d'investissement concerne le contrat rural. Ce contrat rural va nécessiter l'engagement d'environ 330.000 euros HT de dépenses, dont 70 % seront récupérés sous forme de subventions. Les dates de versement de ces subventions accordées par la région et le département ne sont toutefois pas connues et pourraient s'étaler au-delà de l'année 2022.

C'est pourquoi il est difficile de programmer dans l'immédiat d'autres opérations d'envergure, concernant par exemple l'école. Le Conseil doit également prendre en compte les moyens humains limités de la commune pour monter et suivre les gros dossiers. Aussi est-il précisé que le Conseil aura la faculté de voter un budget modificatif ou supplémentaire en cours d'année, en fonction de l'avancement du contrat rural.

Après quelques débats, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CAISSE DES ECOLES

Un budget de 3 000 euros ayant été voté pour les subventions aux associations, il a été décidé par le Conseil à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2022 des subventions aux associations suivantes :

- Frémécourt-Loisirs : 1 700 € (1 000 € en 2021)
- Bibliothèque de Cormeilles-en-Vexin : 500 € (500 € en 2021)
- Amicale des agents communaux : 500 € (500 € en 2021)
- Histoire et Patrimoine du Vexin: 300 € (300 € en 2021)

La Caisse des écoles bénéficiera par ailleurs d'une subvention de 6 000 € (5 000 € en 2021).

7) APPROBATION DE CREANCES DOUTEUSES

Il s'agit d'anciennes petites créances dont le paiement n'a pu être recouvré à ce jour et qui doivent faire l'objet d'une information et d'une approbation du Conseil.

Précisément, il s'agit :

- de plusieurs créances de cantines d'un montant total de 168 € datant de 2014-2015 dont les débiteurs ont été reconnus insolvables par le Trésor Public et sont par conséquent considérées comme irrécouvrables
- d'autres impayés de cantine d'un montant de 790,74 € datant de 2014-2016 qui présentent un risque de non recouvrement et sont classées sur le compte créances douteuses en attendant

Approuvé à l'unanimité

8) QUESTIONS DIVERSES

a) Organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022

Le tableau des permanences pour ces élections est établi.

b) Elagage d'arbres en bas de la rue de Cléry

M.-L. BOUDJLAL et R. VIGNON demandent à ce que les arbres sur le talus en bas de la rue de Cléry soient compris dans la prochaine campagne d'élagage car les feuilles tombent chez les riverains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 47.